

Arrondissement de Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce
Un parc attendu sera réalisé dans le secteur Le Triangle

Montréal, le 24 mars 2016 – M. Pierre Desrochers, président du comité exécutif et M. Russell Copeman, maire de l'arrondissement de Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce, membre du comité exécutif et responsable de l'habitation, de l'urbanisme, des immeubles, des transactions et stratégies immobilières et de l'office de consultation publique de Montréal, en présence de M. Marvin Rotrand, conseiller du district de Snowdon, sont heureux d'annoncer la conclusion d'une entente visant l'acquisition du terrain présentement occupé par le concessionnaire *Volvo*, pour la somme de 8,4 M\$, aux fins d'aménagement d'un parc dans le secteur Le Triangle de cet arrondissement.

L'acquisition de ce terrain permettra à la Ville de répondre aux besoins de l'arrondissement Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce en matière d'espaces verts dans cette zone en voie de revitalisation. La localisation stratégique de ce terrain de 4 776 m², situé à l'intersection des rues Buchan et Paré et de l'avenue Victoria, fait de ce lot un endroit privilégié pour l'aménagement d'un parc. Elle permettra entre autres d'augmenter la superficie destinée aux espaces verts de plus de 80 %.

« Le projet du Triangle représente pour moi ce qu'une ville peut faire de mieux pour assurer son développement et assurer à ses citoyens un milieu de vie de qualité. Notre Administration a déployé tous les efforts nécessaires au courant des derniers mois afin d'arriver à une solution à la hauteur des promesses faites quant à l'aménagement d'un parc dans ce secteur. Ainsi, nous respectons l'engagement pris envers les résidents du secteur de créer un quartier vert et agréable en poursuivant nos efforts de planification et d'acquisition de terrains pour la création d'un parc de qualité », a déclaré M. Desrochers.

« Cette acquisition aux fins d'aménagement d'un parc répond aux orientations de l'Arrondissement visant à procurer à ses citoyens un site public fédérateur et unificateur. Une nouvelle qui vient des efforts concertés de l'Administration centrale et de l'arrondissement qui du même coup, consolide le geste d'offrir des espaces de qualité à vocation écologique et humaine. En complément de l'annonce de l'acquisition de terrains pour en faire un parc, d'autres activités se tiennent pour la requalification des aménagements du domaine public du secteur. En ce sens, les citoyens seront appelés à participer à l'élaboration du concept d'aménagement du parc. Pensons également au réaménagement de l'avenue Mountain Sights en cours de réalisation, à l'appel d'offres lancé récemment pour l'aménagement de la rue Buchan et qui intègre du même coup le concept de rue partagée dans ce secteur, et des autres travaux prévus sur l'avenue Victoria et les rues Paré et de la Savane en 2017 », a déclaré M. Copeman.

Le prix payé pour l'acquisition des droits de l'emphytéote de 2,5 M\$ ajouté au prix d'acquisition versé par la Ville pour l'acquisition des droits du propriétaire de 5,9 M\$, pour un total de 8,4 M\$, se situe à l'intérieur de la valeur marchande.

À la suite de cette acquisition et de celle concernant les droits de l'emphytéote qui aura lieu d'ici l'automne prochain, l'arrondissement aura la responsabilité du site. Ainsi, dès que l'acquisition sera complétée, l'arrondissement procédera au démantèlement du bâtiment et à la décontamination du site, pour finir avec l'aménagement du parc en 2018.

Veillez cliquer ici afin de consulter les visuels.

- 30 -

Source : Andrée-Anne Toussaint
Attachée de presse
Cabinet du maire et du comité exécutif
514 243-1268

Renseignements : François Goneau
Relationniste
Service des communications
514 868-5859